



ASSYSTEM France
<http://cftc-assystem.fr>

Lettre d'information

NAO 2015

Les **N**égociations **A**nnuelles **O**bligatoires pour 2015 sont à présent terminées. Pour rappel, ces négociations permettent notamment d'aborder les problématiques de salaires, de primes, de frais de déplacements...

Propositions de la direction

La direction a proposé, dans un contexte de crise, une enveloppe d'augmentation de 1% de la masse salariale (dont 0.9% sur la session de janvier 2015) pour environ 40% de la population éligible (1 an d'ancienneté minimum). Les salariés augmentés auront au minimum +2%. Pour compenser cette restriction (l'année dernière l'enveloppe était de 2% de la masse salariale pour 60% de la population), la direction propose d'augmenter l'enveloppe des primes pour atteindre de 45 et 50 % de bénéficiaires. Le montant minimum des primes est fixé à 300 €.

La mesure d'augmentation automatique des salariés non-augmentés depuis 4 ans est reconduite. Ainsi les salariés non-augmentés depuis le premier janvier 2011 auront +1,5%.

Certains remboursements de frais professionnels sont revalorisés (Augmentation des IK, augmentation des forfaits Hôtel + Petit déjeuner pour les déplacements de courte durée, forfait repas local et Ticket Restaurant). Nous vous invitons à regarder la nouvelle fiche de remboursement qui sera prochainement disponible sur l'intranet.

Les primes d'astreintes semaine (23.65€), d'astreintes WE/jour férié (58.68€), d'habillement/déshabillage (2.16€/jour) et d'inconfort (2.16€/jour) sont augmentées légèrement plus que le minimum prévu par accord.

La direction poursuit son étude pour instaurer un 2nd voyage de détente mensuel pour les salariés en grand déplacement, avec une réponse attendue pour ce mois-ci. Autre étude en cours de démarrage : le télétravail. A suivre !

Enfin, la direction ne sait pas encore si les résultats permettront de déclencher de la participation, d'autant plus que le redressement fiscal du au CIR est confirmé et représente 13 Millions €. Dès que nous en saurons plus, nous vous informerons.

Au titre des NAO, la direction a proposé une réunion de revoyure en juin 2015.

Position de la section CFTC

La **CFTC** demande en premier lieu à ce que TOUS les salariés maintiennent leur pouvoir d'achat d'une année sur l'autre. Cela passe par une augmentation générale de salaire qui prend en compte l'augmentation du coût de la vie (l'indice INSEE est généralement la norme, soit +0,3% pour 2014). La **CFTC** demande également la compensation de l'augmentation des charges « automatiques » comme par exemple le prélèvement de la mutuelle obligatoire.

La direction n'est pas, et n'a jamais été, dans cette logique et le recours aux primes, même s'il est appréciable, ne compensera pas cette perte de pouvoir d'achat qui rend les fins de mois de certains d'entre nous encore plus difficiles.

Le reste des propositions de la direction permet de maintenir à niveau des montants de remboursements de frais et nous attendons surtout une réponse positive pour le second voyage mensuel de détente des salariés en grand déplacement.

Concernant le télétravail, la direction choisit de mener seule une étude pilote avant de revenir éventuellement vers les organisations syndicales pour entamer une négociation d'accord... C'est dommage, voire dommageable pour l'entreprise, car nous avons, de part notre réseau syndical, des exemples de réussite (et d'échec) de mise en place de télétravail et nous aurions donc souhaité être impliqués plus en amont sur ce sujet.

Enfin, nous aurions aimé entendre la direction nous proposer un démarrage des négociations pour un accord GPEC (Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences). Il n'en est rien ; la négociation d'un accord GPEC pourrait démarrer une fois l'outil SWAP (outil de gestion RH-Formation en cours de déploiement) mis en place, c'est-à-dire pas avant 2016...

La CFTC ne signera donc pas de PV d'accord pour ces Négociations Annuelles Obligatoires.

Néanmoins, la **CFTC**, consciente des difficultés, tient cependant à saluer l'effort de formation qui est en train d'être mis en place pour maintenir les salariés au travail.

Pour autant, la **CFTC** salue l'effort des salariés qui acceptent de changer de région, mobilité géographique, ou de changer complètement de métier, mobilité intellectuelle. Nous sommes persuadés que la direction en a conscience mais c'est toujours mieux de l'écrire...

Projet de création d'une filiale Assystem France

La direction nous a indiqué qu'aucun amendement n'a été publié concernant le CIR, la probabilité de création d'une filiale (BU Régions) est de plus en plus grande. Cependant, nous n'avons pas encore d'informations officielles venant du directoire et nous vous tiendrons informés quand ce sera le cas.

Prorogation des mandats

Les organisations syndicales représentatives d'ASSYSTEM France et la direction ont signé début janvier 2015 un accord portant sur la prorogation des mandats chez ASSYSTEM France. Les mandats des élus CE et DP sont donc prorogés jusqu'aux prochaines élections professionnelles qui devront intervenir au plus tard en mars 2016.

Meilleurs Vœux pour 2015 !

L'actualité récente et douloureuse donne un ton particulier à nos vœux pour cette année. Pour autant, l'élan de solidarité pour nos libertés et la mobilisation associée qui a suivi, mobilisation **citoyenne** et sans étiquette, politique, religieuse ou même syndicale, nous laisse cependant espérer un avenir meilleur.

Alors oui, plus que jamais, nous vous souhaitons tous nos vœux de bonheur pour 2015.

A bientôt !

« LIBERTE » « EGALITE » « FRATERNITE ». Je mesure encore plus aujourd'hui la puissance et la profondeur de ces mots, piliers de notre Nation, de notre Société, de notre République. Tous mes vœux de Liberté, d'Egalité et de Fraternité pour 2015...

Frédéric ROUSSEL (DS Central CFTC ASSYSTEM France)

